

PLAN LIBOURNAIS D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

Les Berges de l'Isle
189 avenue du Maréchal Foch
33500 LIBOURNE
SIREN 407 702 158

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres de l'association PLAN LIBOURNAIS D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLAN LIBOURNAIS D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux conséquences de l'application des règlements n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet 2023 de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Indemnité de départ à la retraite » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation d'une provision pour indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ce passif, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes législatifs et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration, dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 4 mai 2026

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

Jérôme Coutand

✓ Certifié par  en ligne

BILAN ACTIF

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,60		2,64
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	43 354,57	33 371,42	9 983,15		12 976,59	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,36		0,46
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 246,40		2 246,40		2 246,40	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	45 600,97	33 371,42	12 229,55	1,97	15 222,99	3,10
Stocks et en-cours						
Créances				70,14		60,91
Créances Clients, usagers et cptes ratt.					880,00	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	1 164,00		1 164,00		800,00	
Autres créances	434 475,30		434 475,30		294 100,10	
Charges constatées d'avance	716,99		716,99		3 669,66	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	173 528,56		173 528,56	27,89	176 978,10	36,00
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	609 884,85		609 884,85	98,03	476 427,86	96,90
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	655 485,82	33 371,42	622 114,40	100	491 650,85	100

BILAN PASSIF

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		0,69		0,87
Réserves statutaires ou contractuelles	4 274,56		4 274,56	
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	230 635,60	37,07	223 142,15	45,39
Excédent ou déficit de l'exercice	30 991,85	4,98	7 493,45	1,52
Situation nette (sous-total)	265 902,01	42,74	234 910,16	47,78
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	7 655,89	1,23	10 088,14	2,05
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	273 557,90	43,97	244 998,30	49,83
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	47 100,90	7,57	33 082,50	6,73
Provisions pour charges	30 892,00	4,97	27 323,00	5,56
TOTAL DES PROVISIONS (III)	77 992,90	12,54	60 405,50	12,29
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73,31	0,01	73,31	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	21 256,67	3,42	43 268,96	8,80
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	117 357,28	18,86	119 533,55	24,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			15 670,17	3,19
Produits constatés d'avance	131 876,34	21,20	7 701,06	1,57
TOTAL DES DETTES (IV)	270 563,60	43,49	186 247,05	37,88
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	622 114,40	100	491 650,85	100

COMPTE DE RÉSULTAT

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	586 057,59	602 288,19	-16 230,60	-2,69
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 057,50	25 304,42	-24 246,92	-95,82
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	19 499,89	7 622,00	11 877,89	155,84
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	606 614,98	635 214,61	-28 599,63	-4,50
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	136 813,87	149 548,69	-12 734,82	-8,52
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	11 999,38	10 684,85	1 314,53	12,30
Salaires	291 762,37	311 014,67	-19 252,30	-6,19
Cotisations sociales	111 666,73	117 260,38	-5 593,65	-4,77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 993,44	4 816,73	-1 823,29	-37,85
Dotations aux provisions	18 644,90	33 983,50	-15 338,60	-45,14
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	3 442,13	13,09	3 429,04	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	577 322,82	627 321,91	-49 999,09	-7,97
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	29 292,16	7 892,70	21 399,46	271,13

COMPTE DE RÉSULTAT

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	9,15	9,15		
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 690,54	1 826,41	-135,87	-7,44
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 699,69	1 835,56	-135,87	-7,40
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 699,69	1 835,56	-135,87	-7,40
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	30 991,85	9 728,26	21 263,59	218,58
Produits exceptionnels (V)		15 361,74	-15 361,74	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		17 596,55	-17 596,55	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-2 234,81	2 234,81	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	608 314,67	652 411,91	-44 097,24	-6,76
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	577 322,82	644 918,46	-67 595,64	-10,48
EXCÉDENT OU DÉFICIT	30 991,85	7 493,45	23 498,40	313,59
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	30 991,85	7 493,45	23 498,40	313,59

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'entité association Plan Libournais d'Insertion par l'Economique a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, ainsi que toute action favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi sur le territoire du pays du libournais.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Les actions sont effectuées sur le territoire des communes signataires par :

Mobilisation et articulation de tous les moyens et compétences afin de coordonner et de gérer la mise en oeuvre du plan défini par voie de protocole d'accord pluriannuel.

Mise en oeuvre et suivi d'actions pilotes, de projets innovants et expérimentaux en matière d'insertion, d'emploi, de formation et de développement local.

Partenariats avec les acteurs du service public de l'emploi, avec le monde associatif et le secteur économique.

Les moyens mis en oeuvre sont :

L'association s'entoure de tous les concours sociaux, économiques et administratifs qui lui paraissent nécessaires dans la mise en oeuvre de son objet.

Elle peut aussi réaliser ou faire réaliser toute étude relative aux activités ci-dessus.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 622 114,40 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 30 991,85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/03/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'objet social de l'entité :

L'entité association Plan Libournais d'Insertion par l'Economique a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, ainsi que toute action favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi sur le territoire du pays du libournais.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Les actions sont effectuées sur le territoire des communes signataires par =

- Mobilisation et articulation de tous les moyens et compétences afin de coordonner et de gérer la mise en oeuvre du plan défini par voies de protocoles d'accords pluriannuel.
- Mise en oeuvre et suivi d'actions pilotes, de projets innovants et expérimentaux en matière d'insertion, d'emploi, de formation et de développement local.
- Partenariats avec les acteurs du service public de l'emploi, avec le monde associatif et le secteur économique.

Les moyens mis en oeuvre

L'association s'entoure de tous les concours sociaux, économiques et administratifs qui lui paraissent nécessaires dans la mise en oeuvre de son objet.

Elle peut aussi réaliser ou faire réaliser toute étude relative aux activités ci-dessus.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisations des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

"Changement de méthodes comptables »

Le règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. En conséquence, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions de ce règlement.

Les principales modifications ayant une incidence sur la présentation des états financiers sont les suivantes :

1. Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

- o Plus-ou moins-values de cession des actifs immobilisés : Le résultat de cession (ou de mie au rebus) des actifs immobilisés précédemment comptabilisé dans le résultat exceptionnel sous les comptes 775x et 675x, doit désormais être inscrit en résultat d'exploitation sous les comptes 757x et 657x (ou 767x et 667x selon les cas).
 - o Seuls les conséquences des événements ayant le caractère exceptionnel pourront être comptabilisées en produits ou charges exceptionnelles.
2. Suppression des comptes de transferts de charges :
- o Cette suppression a pour effet une réaffectation des charges et produits. Les impacts se traduisent par une diminution des charges (notamment celles liées au personnel), entraînant une augmentation des ressources d'exploitation. Les principaux impacts se présentent comme suit :

S'agissant de la présentation du bilan et du compte de résultat, les principaux changements concernent :

- o Les frais d'établissement qui ne sont plus compris dans les immobilisations incorporelles mais constituent une ligne propre à l'actif ;
- o Les charges constatées d'avance qui sont intégrées dans les créances ;
- o La partie relative aux opérations exceptionnelles du compte de résultat qui se limite désormais à 2 lignes (charges et produits exceptionnels).

Ces changements, dictés par l'évolution réglementaire, visent à une meilleure transparence et à une présentation plus cohérente des performances d'exploitation des entreprises. Les ajustements nécessaires ont été effectués dans la préparation des états financiers afin de respecter les nouvelles prescriptions du règlement ANC n° 2022-06.

Pour ce qui concerne l'association, les principaux impacts de l'application de ce nouveau règlement sont le suivant :

- Comptabilisation en produits d'exploitation des aides aux postes pour un montant de 9 664 euros,
- Comptabilisation en produits d'exploitation des remboursements de charges de personnel pour un montant de 11 548 euros,
- Comptabilisation en produits d'exploitation des remboursements de formation un montant de 7 158 euros.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Programmes informatiques	1,00	3 à 5
Matériel de bureau et informat		
Agencement/amenagement constr	10,00	

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'association bénéficie d'une mise à disposition de locaux de la communauté de communes de Castillon-Pujols. En l'absence de retour de cette dernière, cette mise à disposition ne peut être fichée.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 626,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	20 728,57		
TOTAL	43 354,57		
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	2 246,40		
TOTAL	2 246,40		
TOTAL GENERAL	45 600,97		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			22 626,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			20 728,57	
TOTAL			43 354,57	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			2 246,40	
TOTAL			2 246,40	
TOTAL GENERAL			45 600,97	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers	10 ans		13 263,11	2 262,60		15 525,71
Matériel de bureau, informatique			17 114,87	730,84		17 845,71
TOTAL			30 377,98	2 993,44		33 371,42
TOTAL GENERAL			30 377,98	2 993,44		33 371,42

ETAT DES CRÉANCES

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	2 246,40		2 246,40
Actif circulant			
Personnel et comptes rattachés	417,60	417,60	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 496,92	4 496,92	
Débiteurs divers	429 560,78	429 560,78	
Charges constatées d'avance	716,99	716,99	
TOTAL	437 438,69	435 192,29	2 246,40

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Montant

TOTAL

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir sont composés des subventions FSE et des autres subventions publiques.

Montant

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les fonds propres sont formés des résultats des exercices antérieurs.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	4 274,56				4 274,56
Report à nouveau	223 142,15	7 493,45			230 635,60
Excédent ou déficit de l'exercice	7 493,45	-7 493,45	30 991,85		30 991,85
Subventions d'investissement	10 088,14			2 432,25	7 655,89
TOTAL	244 998,30		30 991,85	2 432,25	273 557,90

ETAT DES PROVISIONS

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

"Les provisions suivantes ont été maintenues :

- La provision au titre du risque sur le taux d'affectation de Mme Gavilan sur l'opération FSE animation à hauteur de 1788 euros est maintenue en l'absence de contrôle de service fait (CSF) relative à cette opération à la date de clôture.
- La provision de 6119 euros réalisée en 2024 pour le risque de publication et communication à hauteur de 3% du FSE 2024 est maintenue en l'absence de contrôle de service fait (CSF) à la date de clôture.
- La provision de 24 118 euros réalisée en 2024 pour couvrir le risque FSE Animation 2024 (suite à l' absence prolongée d'une salariée rattachée à cette opération) est maintenue en l'absence de controle de service fait (CSF) relative à cette opération à la date de clôture.

Au titre de 2025, les nouvelles provisions sont les suivantes:

- Une provision de 9181.90 euros est réalisée pour le risque FSE 2025 animation (suite à l'absence prolongée d'une salariée rattachée à cette opération).
- une provision de 5894 euros est réalisée pour le risque de publication et communication à hauteur de 3% des subventions FSE 2025."

ETAT DES PROVISIONS

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	33 082,50	15 075,90	1 057,50	47 100,90
Autres provisions pour risques et charges	27 323,00	30 892,00	27 323,00	30 892,00
TOTAL	60 405,50	45 967,90	28 380,50	77 992,90
TOTAL GÉNÉRAL	60 405,50	45 967,90	28 380,50	77 992,90
Dont dotations & reprises d'exploitation		18 644,90	1 057,50	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	73,31	73,31		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 256,67	21 256,67		
Personnel et comptes rattachés	39 426,60	39 426,60		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 299,81	66 299,81		
Autres impôts et taxes assimilées	11 630,87	11 630,87		
Produits constatés d'avance	131 876,34	131 876,34		
TOTAL	270 563,60	270 563,60		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à =

- la participation versées par le Fonds Social Européen (128 847 euros) dans le cadre du programme "Mieux anticiper les mutations économiques, les transitions écologiques/énergétiques et numériques en libournais" qui s'étale sur 36 mois soit un produit constaté d'avance de 91 898 euros à la clôture
- La participation du département de la Gironde (36 530 euros) dans le cadre du programme "RSA intensif" qui s'étale jusqu'en mars 2028 soit un produit constaté d'avance de 18 265 euros de 32885 euros à la clôture.
- La participation de l'Etat dans le cadre "s'essayer pour l'emploi" qui s'étale jusqu'en mars 2026, soit un produit constaté d'avance de 7093 euros à la clôture.

Montant

CHARGES À PAYER

Montant

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73,31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 789,61
Dettes fiscales et sociales	58 639,38
Autres dettes	8 141,10
TOTAL	71 643,40

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation	196 475,36		379 992,04			576 467,40
TOTAL	196 475,36		379 992,04			576 467,40

ENGAGEMENTS

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 30 892,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux de charge 35,00
- Taux d'actualisation 3,20
- Table de mortalité table réglementaire INSEE 2022-2024
- un age de départ à la retraite entre 65 et 67 ans
- Turn over : faible
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	6 300,00	6 405,00
TOTAL	6 300,00	6 405,00

LES EFFECTIFS

LI13449 - ASSOC PLIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Au sein de l'association le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	2,00	2,00
Employés et techniciens	6,99	6,99
PERSONNEL SALARIÉ	8,99	8,99